Section 0. Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Objet : ***Accord-cadre à bon de commande pour l'entretien et nettoyage des locaux (bâtiments niveau central MESRS, IGM, DGES, DBAU, DGRSI, DCUS et DEC) et espaces verts (DGES, DBAU, DGRSI, IGM) entretien et maintenance des climatiseurs bâtiments niveau central MESRS, IGM, DGES, DBAU, DGRSI, DCUS et DEC) au titre de 2024 et 2025***

BON A LANCER DNCMP/DCMP MESRS

Référence de l'AAO : ***S_DPAF_94696***

Avis n° : 013/MESRS/CAB/DPAF/PRMP /S-PRMP 05/07/2024

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Public publié sur le portail web des marchés publics le *19 juin 2024 (Version n°2).*

2. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique *a obtenu* dans le cadre de son budget des fonds du budget national, afin de financer le Plan de Travail Annuel gestion 2023 de la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'accord-cadre à bon de commande pour l'entretien et nettoyage des locaux (**bâtiments niveau central MESRS, IGM, DGES, DBAU, DGRSI, DCUS et DEC) et espaces verts (DGES, DBAU, DGRSI, IGM) entretien et maintenance des climatiseurs bâtiments niveau central MESRS, IGM, DGES, DBAU, DGRSI, DCUS et DEC) au titre de 2024 et 2025.**

3. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer l'entretien et nettoyage des locaux, des espaces verts entretien et maintenance des climatiseurs bâtiments répartis en deux (02) lots qui se présentent comme suit :

   - **Lot 1 : entretien et nettoyage des locaux (bâtiments niveau central MESRS, IGM, DGES, DBAU, DGRSI, DCUS et DEC) et espaces verts (DGES, DBAU, DGRSI, IGM)**
     Lot 2 : entretien et maintenance des climatiseurs bâtiments niveau central MESRS, IGM, DGES, DBAU, DGRSI, DCUS et DEC)

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire d'une durée de deux (02) ans maximums non renouvelable avec le prestataire qui serait sélectionné. Ledit accord-cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de 24 mois.

NB : un soumissionnaire peut présenter des offres pour les deux (02) lots (lot1, lot 2) et en être attributaire s'il dispose des qualifications requises.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique auprès de VODOUNNON H. Joseph, jvodounnon@gouv.bj et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au secrétariat de la personne responsable des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sis à Cotonou 01 BP 348 tous les jours ouvrables de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heure locale).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

Lot 1 : entretien et nettoyage des locaux (bâtiments niveau central MESRS, IGM, DGES, DBAU, DGRSI, DCUS et DEC) et espaces verts (DGES, DBAU, DGRSI, IGM)

BON A LANCER
DNCMP/DCMP MESRS

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques :

- Etre une entreprise exerçant dans le domaine de l'entretien et du nettoyage de locaux et espaces justifiée par le registre de commerce ou ses statuts ;
- avoir exécuté avec satisfaction au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) et de l'année en cours, au moins deux (02) marchés relatifs à l'entretien et nettoyage des locaux au Bénin, avec au moins quarante (40) agents par marché et d'un montant minimum de 75 546 491 FCFA TTC chacun, justifié par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.
- disposer d'une équipe qualifiée, équipée et outillée pouvant assurer les prestations en objet justifié par les CV et attestations de travail dont les qualifications et expériences sont indiquées à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification
- produire un engagement dûment signé par la personne habilitée à payer au minimum le SMIG à chaque employé dans le cadre de l'exécution de la prestation conformément à la règlementation en vigueur en la matière ;

Exigences financières :

- avoir une capacité de financement de 12 591 082 francs CFA et justifiée par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin ;

a. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques :

- Etre une entreprise exerçant dans le domaine de l'entretien et du nettoyage de locaux et espaces justifiée par le registre de commerce ou ses statuts ;

- disposer du personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences sont indiquées à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
- disposer du personnel à affecter à l'exécution du marché dont les qualifications et expériences sont indiquées à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
- produire un engagement dûment signé par la personne habilitée à payer au minimum le SMIG à chaque employé dans le cadre de l'exécution de la prestation conformément à la règlementation en vigueur en la matière.

Exigences financières :

- fournir une attestation d'assurance de risque professionnel dont le montant de 166 202 279 FCFA délivrée par un organisme financier agréé en République du Bénin ;
- avoir une capacité de financement de 12 591 082 francs CFA et justifiée par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin .

Lot 2 : entretien et maintenance des climatiseurs bâtiments niveau central MESRS, IGM, DGES, DBAU, DGRSI, DCUS et DEC)

b) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques :

- Etre une entreprise exerçant dans le domaine du froid et de la climatisation justifié par le registre de commerce ou ses statuts ;
- avoir exécuté avec satisfaction au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) et de l'année en cours, au moins deux (02) marchés relatifs à l'entretien et maintenance des climatiseurs d'un montant minimum de 22 418 509 FCFA TTC chacun, justifié par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.
- Disposer d'une équipe qualifiée, pouvant assurer les prestations en objet justifié par les CV et attestations de travail dont les qualifications et expériences sont indiquées à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification

Exigences financières :

- avoir une capacité de financement de 3 736 418 francs CFA et justifiée par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques :

- Etre une entreprise exerçant dans le domaine du froid et de la climatisation justifié par le registre de commerce ou ses statuts ;
- Disposer du personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences sont indiquées à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.
- Disposer du personnel clé à affecter à l'exécution du marché dont les qualifications et expériences sont indiquées à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

Exigences financières :

- fournir une attestation d'assurance de risque professionnel dont le montant de 49 320 721 FCFA délivrée par un organisme financier agréé en République du Bénin ;
- avoir une capacité de financement de 3 736 418 francs CFA et justifiée par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin .

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de 24 mois pour chaque lot. .

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du ...8...juillet...2024..... . Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sis dans les locaux de ABERME à Fidjrossè 01 BP 348 tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 mn et de 14 heures à 17 heures 30 mn heure locale (GMT+1). Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par NA. Ce dossier peut être obtenu en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, en fichier unique accessible, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sis à Cotonou 01 BP 348 au plus tard le ...30...juillet.....2024.....à 9h 30 mn (heure locale). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Salle de réunion du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sise dans les locaux de ABERME à Fidjrossè le ...30...juillet.....2024.....à 10 heures précises heure locale (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de un million cinq cent dix mille neuf cent trente (1 510 930) francs CFA pour le lot 1 et de quatre cent quarante-huit mille trois cent soixante-dix (448 370) FCFA pour le lot 2. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Cotonou, le ...05...juillet 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics, Pi

H. Joseph VODOUNNON